TREMPLIN « La 7ème Vague »
Le 13 Février 2027

www.7vague.com

RÈGLEMENT DU TREMPLIN

Poursuivant l'objectif de découverte musicale du festival « La 7ème Vague », l'association « Brétignolles-Animations » organise le 13 février 2027, un tremplin de musiques actuelles, ouvert exclusivement aux **groupes du Grand Ouest.**
Le tremplin est ouvert aux **groupes et artistes compositeurs,** sans distinction de styles musicaux. Une présélection se fera sur écoute de maquettes qui permettra de retenir les quatre groupes qui participeront au tremplin.

Les quatre groupes ou artistes retenus se produiront le samedi 13 février 2027, à Saint-Gilles-Croix-De-Vie, à la salle de concert Rocksea, à partir de 21h00. Chaque set ne devra pas excéder 40 minutes.
Un jury composé de professionnels, de membres de la commission « Artistique » et de partenaires désignera le groupe ou artiste vainqueur.
Le groupe sélectionné se produira pour l'édition 2028 de « La 7ème Vague ».

CONDITIONS DU TREMPLIN

La prestation du 13 février 2027 ne sera pas rémunérée.
Les groupes pourront demander un défraiement pour le transport, à hauteur de 60 € et la restauration est prévue pour le soir du tremplin mais pas le logement.
En plus d'être présent sur tous les supports de communication, la prestation du groupe vainqueur sur le festival 2028 « La 7ème Vague » sera rémunérée sur la base d'un contrat de cession de 1.500 € HT.

CANDIDATURE

Pour participer aux sélections, il suffit de remplir le formulaire sur le site 7vague.com avant le 16 décembre 2027, et de respecter le réglement du tremplin.
Pour toutes informations vous pouvez contacter : tremplin@7vague.com

N.B. : Les candidatures par courrier ne seront pas retenues.
Les résultats des sélections seront communiqués à tous les participants au plus tard le 27 décembre 2027.